

Greffe
du
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BETHUNE

R E C E P I S S E D E D E P O S

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 03.21.68.72.00

SECOB

TECHNOPARC FUTURA
RUE DE L'UNIVERSITE-BP 571
62411 BETHUNE CEDEX

N/131
N/RUE DE L'UNIVERSITE / 571

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BETHUNE DÉPÔTE
Sous le sceau de la Cour à la date du 05/11/2001, sous le numéro A 2801,

COMPTEMENT DE COMPTES AUX COMPTES GÉNÉRAUX
N° 131 DÉPOSÉ LE 05/09/2001

CONSTITUANT LA SOCIÉTÉ
SECOB POUR LE RELEVÉ DES SOCIÉTÉS ANONYMES D'EXPORTATION
COMPTES ET DE COMPTES GÉNÉRAUX AUX COMPTES
N° 131 ANONYME A DIRECTION ET CONSEIL DE SURV
TECHNOPARC FUTURA RUE DE L'UNIVERSITE
62407 BETHUNE

RUE DE L'UNIVERSITE - BP 571 - 62411 BETHUNE (62 01 280)

LE GREFFIER

A 2501

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2001

Le 29 Septembre deux mille à 11 heures

Les actionnaire de la société SECOB, société anonyme au capital de 500.000 euros se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social à Béthune, sur convocation faire par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée élit Monsieur Jean-François PORQUET comme Président de séance.

Monsieur Denis BEVE et Monsieur Jean-Claude FILLION, deux actionnaires présents et acceptants, représentant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Claude HESDIN est désigné comme secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- La feuille de présence de l'assemblée, revêtue de la signature des membres du bureau,

L'assemblée lui en donne acte.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du commissaire aux comptes titulaire

Enfin Monsieur le Président déclare que la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, nomme la Société HERMES SA – 68 bis, Boulevard Pereire à PARIS (75), en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices. Ce mandat prendra fin à l'occasion de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice clos en 2006.

La Société HERMES SA, représentée par son Président Monsieur Claude DEBUICHE Expert comptable, commissaire aux comptes accepte ce mandat et déclare n'être frappée d'aucune incompatibilité ni interdiction.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur René CAUSSE et le remercient des travaux effectués au cours des années passées en qualité de commissaire aux comptes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires donnent pouvoir au porteur du présent procès verbal en vue de réaliser l'ensemble des formalités de publicité et d'inscriptions modificatives au registre du commerce.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président du Directoire
Jean-Francois PORQUET

